



Remboursement partiel permis de conduire b

Par **analastra**, le **10/07/2010** à **01:37**

Bonjour, rnrncela fera bientôt 3 ans que je suis inscrite au permis de conduire B. La première année je suis allée au code fréquemment et ai même passée mon code que j'ai malheureusement raté. rnrnPuis ma reprise d'études m'a empêché dy aller les horaires de cours (faculté de médecine) et de préparation médecine (formasup) étant incompatibles avec les horaires d'ouverture d'auto école. rnrnDe plus, dans le cadre de mes études je suis actuellemnt à l'étranger depuis des mois. A mon inscription (permis a un euro par jour) j'ai payé 1200euros par virement bancaire, le forfait permis coutait 957euros. rnrnLa secrétaire de l'agence m'a dit que l'excédent d'argent servirait à payer des heures de conduite si les 20h incluses dans le forfait ne m'était pas suffisante. Or à l'heure d'aujourd'hui l'auto école n'acceptant pas de me faire conduire tant que je n'ai pas le code, je n'ai jamais utilisé d'heures de conduite. rnrnJe me demandais si la date de validité de mon inscription était dépassé est ce que je pourrai au moins récupérer l'excédent d'argent qui n'a servi à rien ? S'il me le refuse quels recours puis je avoir ? J'espère avoir été claire. D'avance merci pour vos réponses

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **18:42**

bonjour,rnla première chose est d'aller en parler avec eux. ensuite, en fonction de leur réponse, pour officialiser le litige et permettre une suite vous pouvez si vous estimez qu'ils vous doivent de l'argent leur envoyer un courrier avec accusé de réception leur expliquant votre point de vue étayé par les conditions du contrat de vente. cela pourrait débloquent une nouvelle conversation qui se règlera surement à l'amiable car les commerçant ont intérêt à vous voir revenir, surtout si nous n'avez toujours pas le permis. pensez à rester courtois cela est toujours la meilleure solution...